



Département des Pyrénées Atlantiques

Liste des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL – séance du 20/09/2022 à 20H

| N° | INTITULE | RAPPORTEUR | DECISION DU CM |
|--------------------------------------|--|-----------------------|---|
| URBANISME | | | |
| Délibération n°2022-0920-URB1 | Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur la Projet d'Aménagement et Développement Durable. | Jean-Charles DAVANTES | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de la tenue ce jour, au sein du Conseil Municipal, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU, ainsi que le prévoit l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.</i> |
| PATRIMOINE | | | |
| Délibération n°2022-0920-PAT1 | Intégration de délaissés Chemin et Impasse de la Tour dans la voirie communale | Jean-Charles DAVANTES | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le maire à transmettre la présente décision au service du cadastre pour que les parcelles intègrent le domaine communal non cadastré et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.</i> |
| Délibération n°2022-0920-PAT2 | Création d'une aire de sports urbains dans le centre-bourg de Morlaàs. | Marie-France CONSTANT | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transformer le projet de création d'un skate-park en un projet de création d'une aire de sports urbains. Et ainsi d'associer en un même lieu ces deux disciplines nouvellement sports olympiques depuis 2020 ; d'adopter le plan de financement prévisionnel présenté et de rappeler que le terrain cadastré AP120, envisagé pour accueillir ce projet est déjà une propriété communale.</i> |
| ASSAINISSEMENT | | | |
| Délibération n°2022-0920-ASS1 | Convention Spéciale de déversement d'eaux usées - FIPSO | Jean-Charles DAVANTES | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention spéciale de déversement des rejets non domestiques au réseau public d'assainissement avec l'établissement FIPSO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.</i> |

| EMPLOI | | | |
|--------------------------------------|--|----------------------------|--|
| Délibération n°2022-0920-EMP1 | Création d'un contrat d'apprentissage – Restaurant Scolaire | Joël SÉGOT | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique réuni le 21 juin dernier, décide de créer 1 emploi contractuel, sur un contrat d'apprentissage d'un an, à temps complet à partir du 26 septembre 2022 au 31 août 2023 ; d'autoriser le maire à conclure un contrat d'apprentissage pour un CAP cuisine au restaurant scolaire et à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et précise que les crédits sont et seront inscrits aux budgets primitifs 2022 et 2023.</i> |
| FINANCES | | | |
| Délibération n°2022-0920-FIN1 | Budget principal – Décision Modificative n°1 (régularisation avances sur travaux de rénovation école A. SOURDAA et intégration dans l'actif, patrimoine communal du coût réel des travaux d'éclairage public). | Joël SEGOT | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour adopter cette décision modificative.</i> |
| Délibération n°2022-0920-FIN2 | Participation au Fonds de Solidarité départemental pour le Logement | Joël SEGOT | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer pour 2022 à hauteur de 40% des aides octroyées par le département en 2021 soit au titre du logement : 2 226,37 € et au titre de l'énergie : 1 175,32 €.</i> |
| Délibération n°2022-0920-FIN3 | Tarifification spectacles culturels : représentation théâtrale du 22 octobre | Pierre CASANAVE-DIT-BERDOT | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des tarifs proposés par la commission culture : Adultes : 10€ et enfants (-14 ans) : gratuit.</i> |
| | | | |

| RAPPORTS | | | |
|--|--|-----------------------|---|
| Délibération n°2022-0920-RAP1 | Approbation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'assainissement collectif | Jean-Charles DAVANTES | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2021 du délégué</i> |
| Délibération n°2022-0920-RAP2 | Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif | Jean-Charles DAVANTES | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le RPQS</i> |
| Délibération n°2022-0920-RAP3 | Approbation du rapport d'activités 2021 du SDEPA | Gérard BÉGUÉ | <i>Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2021 du SDEPA.</i> |